



Règlement du Classement National

Saison 2021-2022

18 mars 2022

Table des matières

1. Les bases du classement	3
1.1 Principes	3
1.2 Séries et niveaux de classement.	3
1.3 Indices liés au classement	3
1.4 Seuils	3
1.5 Evolution du classement – Abattements	4
1.6 Classements Hors Quotas	5
2 Le Fonctionnement du système de PE	6
2.1 Attribution de PE dans les épreuves par paires, les tournois individuels et les tournois en triplettes	6
2.1.1 Répartition des PE entre les joueurs d'un tournoi	6
2.1.2 Paramètre K des Épreuves par paires	6
2.1.3 Epreuves particulières	7
2.2 Attribution de PE dans les épreuves par quatre	7
2.2.1 Epreuve ne comportant que des poules ou des pattons	7
2.2.2 Epreuves en KO	8
2.3 Attribution de PE dans les tournois de régularité et les simultanés	9
2.3.1 Tournoi par paires à classement par ligne	9
2.3.2 Tournoi en simultané	10
2.3.3 Tournoi individuel	10
2.3.4 Tournoi par équipes de 4 en Patton	10
2.3.5 Match par 4 isolé	11
3 Le système de Points de performance	12
3.1 Règles générales de calcul	12
3.2 Attribution brute	12

3.3	Attributions particulières	13
3.3.1	Finales de zone de la Coupe de France	13
3.3.2	Finales de ligue directes	13
3.3.3	Attributions forfaitaires	13
3.3.4	Epreuves de sélection et internationales	13
3.3.5	Grands tournois régionaux et festivals	13
3.4	Bonus / Malus de PP	14
3.4.1	Epreuves concernées par les bonus/malus	14
3.4.2	Principes de calcul	14
3.4.3	Calcul des bonus en Coupe de France	15
3.4.4	Calcul des bonus et malus dans les autres épreuves	15
4	Autres attributions de points de performance et points d'expert	16
4.1	Epreuves des comités	16
4.2	Challenge de Comité	16
4.3	Bonus en PE issus des gains en PP	16
4.4	CBOME PP pour PE	17
4.5	Autres épreuves	17
Annexe 1 : Points d'expert – Valeurs des paramètres K' et a		18
Annexe 2 : Points de performance		20
Annexe 3 : Divisions Nationales		22
Annexe 4 : Epreuves internationales par équipes nationales		23
Annexe 5 : Championnats internationaux Jeunes		24
Annexe 6 : Dotation en PP des compétitions transnationales		25
	Principes	25
	Barèmes	26
	Épreuves mondiales définies par la FFB au début de la saison	26
	Épreuves européennes définies par la FFB au début de la saison	26
	Épreuves européennes ou mondiales annexes définies par la FFB au début de la saison	26
Annexe 7 : épreuves internationales dotées en PP pour la saison 21-22		27
Annexe 8 : épreuves spécifiques au CBOME		28
	Epreuves propres au CBOME	28
	Compétitions internationales WBF	28
	Compétitions internationales particulières	29

1. LES BASES DU CLASSEMENT

1.1 PRINCIPES

Dès qu'une compétition est homologuée par la FFB, que ce soit un tournoi de club, un festival ou une compétition fédérale..., elle est dotée pour certaines uniquement en Points d'Expert (PE) et pour d'autres en Points d'Expert et en Points de Performance (PP).

Tout au long de la saison les points sont ainsi crédités au compte des licenciés. Même si, en fonction des gains, les joueurs reçoivent des attributions permettant de monter de niveau et ou de série, et qu'ils en sont informés tout au long de la saison dans leur espace licencié, le classement est établi sur une base annuelle et s'applique pour la saison suivante à sa parution. A titre d'exemple, la lettre de classement 2022 d'un joueur sera émise en juillet 2022 à l'issue de la saison 2021-2022 close le 30/06/22 et l'informerá de son classement de référence pour la saison 2022-2023, à compter du 01/07/22.

1.2 SÉRIES ET NIVEAUX DE CLASSEMENT.

Les joueurs sont classés par séries et par niveaux à l'intérieur de chaque série. Sont ainsi constitués 4 séries ainsi que 5 niveaux par série, auxquels s'ajoute un classement Nouvelle Licence pour la 1^{ère} année des débutants qui n'ont pas encore gagné de points. La hiérarchie en est la suivante : 4^{ème} Série Trèfle, 4^{ème} Série Carreau, 4^{ème} Série Cœur, 4^{ème} Série Pique, 4^{ème} Série Promotion. Elle est identique pour chaque série, excepté pour la 1^{ère} Série dont le niveau le plus élevé est 1^{ère} Série Nationale. Il existe de plus des Séries Hors Quota qui permettent d'attribuer un classement spécifique aux joueurs dont le niveau est reconnu mais qui ne satisfont pas aux critères de classement standard.

Les classements et rangs de la 1^{ère} Série Nationale à la 2^{ème} Série Promotion sont déterminés par les Points de Performance (PP), ceux de la 2^{ème} Série Pique à la 4^{ème} Série Trèfle sont établis à partir des Points d'Expert.

1.3 INDICES LIÉS AU CLASSEMENT

Chaque niveau du classement est quantifié par un Indice de Valeur (IV), qui varie de 20 pour les nouveaux licenciés à 100 pour la 1^{ère} Série Nationale.

L'Indice de Valeur d'une paire est égal à la somme des IV des deux joueurs de la paire. Partant de là, l'IV d'une épreuve par paires est égal à la moitié de la moyenne des indices des paires.

L'Indice de Valeur d'une équipe est égal à la somme des IV des quatre joueurs les mieux classés de l'équipe, à l'exception des épreuves mixte où l'on prend les 2 meilleurs indices Hommes et les 2 meilleurs indices Femmes. Dès lors, l'IV d'une épreuve par 4 est égal au quart de la moyenne des indices des équipes.

1.4 SEUILS

Les seuils de points des séries et niveaux sont fixés en début de saison et constituent donc, pour chaque joueur, des repères à atteindre pour améliorer son classement, grâce aux points gagnés dans les différentes compétitions.

Ci-dessous le tableau des seuils pour la saison 2021-2022.

Séries / Niveaux	PE	PP	IV
1ère Série Nationale		2000	100
1ère Série Pique		1000	92
1ère Série Cœur		500	84
1ère Série Carreau		250	76
1ère Série Trèfle		125	68
2ème Série Promotion		75	60
2ème Série Pique	135000		56
2ème Série Cœur	105000		52
2ème Série Carreau	85000		48
2ème Série Trèfle	72000		44
3ème Série Promotion	52000		40
3ème Série Pique	38000		38
3ème Série Cœur	28000		36
3ème Série Carreau	20000		34
3ème Série Trèfle	11102		32
4ème Série Promotion	8619		30
4ème Série Pique	3637		28
4ème Série Cœur	1380		26
4ème Série Carreau	476		24
4ème Série Trèfle	0		22
Nouvelle Licence (2021-2022)			20

1.5 EVOLUTION DU CLASSEMENT – ABATTEMENTS

Le classement se doit d'être la photographie de la valeur relative des joueurs à un instant donné. La quantification de cette valeur se fait en cumulant les points des saisons passées et ceux de la saison actuelle, en appliquant des abattements qui tiennent compte de l'antériorité des performances.

L'abattement annuel, tant des PE que des PP, a un double objectif :

- Empêcher l'inflation des points, afin de garantir des seuils à peu près stables d'une saison sur l'autre.
- Permettre aux nouveaux joueurs d'atteindre un classement conforme à leur niveau sans être pénalisés par leur peu d'ancienneté à la compétition.

Le total des Points d'Expert (PE) acquis antérieurement est amputé de 20% chaque saison, la première tranche de 10.000 PE étant exonérée d'abattement. Ainsi le capital de points d'expert d'un joueur, retenu pour établir son classement, est obtenu en ajoutant :

- 80% du capital de points d'expert à la fin de la saison précédente ;
- Le total des points acquis dans la saison.

Exemples d'abattements des PE :

- *Un joueur dont le capital était de 8000 PE le retrouvera dans son intégralité ;*
- *Un joueur dont le capital était de 15000 PE « subira » un abattement de 1000 PE seulement (20% de la portion du capital supérieure à 10000 PE).*

De la même manière, le capital de Points de Performance (PP) acquis auparavant est amputé chaque saison.

Le capital de points de performance d'un joueur est obtenu en ajoutant :

- Le total des points PP acquis dans la saison
- Le capital PP de la saison précédente avec un abattement :
 - o De 25% si ce capital est inférieur ou égal à 1000
 - o De 35% si ce capital est supérieur ou égal à 5000
 - o De 25% à 35% si ce capital est compris entre 1000 et 5000, le pourcentage étant donné par la formule : $(\text{capital PP} + 9000) / 400$

Ce capital PP est ramené à zéro s'il devient négatif à la fin de la saison.

1.6 CLASSEMENTS HORS QUOTAS

Il existe en outre des classements hors-quota qui permettent de tenir compte des résultats passés des joueurs lorsque le classement ordinaire donne un indice de valeur inférieur à celui du classement hors-quota. Pour accéder à ces classements, il faut avoir obtenu pendant au moins 12 saisons un classement au moins égal au classement ordinaire correspondant.

Les indices de valeur Hors Quota sont intercalés entre les indices de valeur standard :

1 ^{ère} série Nationale hors quota	1NH	96
1 ^{ère} série Pique hors quota	1PH	88
1 ^{ère} série Cœur hors quota	1CH	80
1 ^{ère} série Carreau hors quota	1KH	72
1 ^{ère} série Trèfle hors quota	1TH	64
2 ^{ème} série Promotion hors quota	2PH	58
2 ^{ème} série Majeure hors quota	2MH	50
2 ^{ème} série hors quota	2H	42
3 ^{ème} série hors quota	3H	31

Lorsqu'un joueur étranger, ou un joueur qui reprend une activité de bridge interrompue, est reclassé en HQ, il est systématiquement doté d'un nombre de points (PE/PP) lui permettant de retrouver un classement correspondant à son niveau supputé dans un laps de temps raisonnable. Ce nombre de points est égal à la moyenne des seuils de points des séries qui encadrent son classement HQ :

- 1CH = moyenne points 1C et 1K, soit 375 PP (et environ 200.000 PE).
- 2H = moyenne PE entre 3Pr et 2T, soit 12.500 PE.

Les joueurs internationaux étrangers feront l'objet d'un traitement au cas par cas, légitimé par la diversité des postulants et réalisable compte tenu de la faible fréquence des cas à traiter.

Les joueurs internationaux français ayant obtenu un ou des titres dans des épreuves internationales majeures (Bermuda Bowl, Olympiades, Championnats d'Europe, ...) seront maintenus dans le classement 1^{ère} Série Nationale quel que soit leur nombre de points.

2 LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE PE

2.1 ATTRIBUTION DE PE DANS LES ÉPREUVES PAR PAIRES, LES TOURNOIS INDIVIDUELS ET LES TOURNOIS EN TRIPLETTES

2.1.1 RÉPARTITION DES PE ENTRE LES JOUEURS D'UN TOURNOI

A l'issue de l'épreuve, les joueurs se voient attribuer un nombre de points d'experts sous forme

- d'une attribution brute, qui tient compte du rang final de la paire ;
- d'un bonus qui reflète la performance de la paire en regard de son rang théorique de départ.

L'attribution brute de chaque joueur, $A(r)$, est le résultat de la formule suivante :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Cette attribution est arrondie à l'entier le plus proche. Si plusieurs paires sont ex-aequo, chaque paire reçoit la moyenne des points normalement distribués pour les places obtenues par ces paires. On donne des PE jusqu'à la partie entière de $(N/a + 1)$.

L'éventuel bonus de chaque joueur, $B(r)$ est calculé de la manière suivante :

$$B(r) = 0,5 \times K \times \frac{0,75 r^\circ + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}}$$

Il n'y a pas de malus de PE.

Les paramètres de ces formules sont décrits ci-dessous :

Paramètre	Définition	Valeur
K	Paramètre lié à la compétition	Voir paragraphes suivants
N	Nombre de paires du tournoi	Défini selon les stades et les groupes. Cf § suivants.
r	Rang final de la paire	
r°	Rang théorique de la paire	
a	Le rapport $1/a$ définit le pourcentage de paires dotées	Les valeurs de a sont données en Annexe. $a=1$: toutes les paires sont dotées
m	Paramètre de compensation	$m = 1/2 - \ln(N/4)/60$

2.1.2 PARAMÈTRE K DES ÉPREUVES PAR PAIRES

Chaque groupe de chaque épreuve bénéficie d'une dotation en points PE qui tient compte du type de compétition, de la phase i du groupe j , du nombre de participants au groupe et de l'indice du groupe.

Pour le groupe j et la phase i , le coefficient K égal à K_{ij} est donné par la formule suivante :

$$K_{ij} = K' \times C_i \times V_{ij} \times g_{ij} \times g'_{ij}$$

Paramètres de K	Définition	Valeur
K' Comité et National	Paramètre lié à l'épreuve	Tableau en annexe
K' Ligue	Paramètre lié à l'épreuve	Formule ci-dessous
Ci	Coefficient de la phase i	Ci = i/p, avec p = nombre de phases. S'il y a par exemple 2 districts l'un avec 3 phases, l'autre avec 4 phases, la première phase du district à 3 phases doit en fait être considérée comme une deuxième phase avec les coefficients adéquats.
Nij	Nombre de paires du groupe j	
Vij	Indice moyen du groupe j	Entre 20 et 100
gij	Coefficient fonction du nombre de qualifiés, selon la phase. Pour chaque groupe il convient de préciser le numéro de la phase ainsi que le nombre de qualifiés (sauf pour les groupes de la dernière phase qualifiant en général pour une finale de ligue ou une finale nationale).	Gij=1 si 50% de qualifiés et plus. Pour p phases : . si i < p : gij = (Nij / (2 x qij)) ^ (1/4), avec qij = nombre de qualifiés du groupe . si i = p (avec p > 1) : gij = 1

$$K' \text{ Ligue : } K' l = K' c \times \left(\frac{Nc}{Nl} \right)^{1/3}$$

Nc	Nombre des paires ayant participé aux stades comité et ligue. C'est-à-dire le nombre de paires ayant joué la compétition au stade comité dans un des comités composant la ligue et/ou ayant joué la compétition au stade de la ligue.
Nl	Nombre de paires ayant participé à la finale de ligue
K'c	Valeur de K' pour les PE au stade comité
K'l	Valeur de K' pour les PE au stade ligue

2.1.3 EPREUVES PARTICULIÈRES

- En individuel, le joueur reçoit l'ensemble des points attribués (Nij est le nombre de joueurs, alors qu'en paire Nij est le nombre de paires).
- Pour les individuels de ligue ou comité, K' passe de 3/2 (minimum) à 2 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 joueurs, donc $K' = 1 + N/200$ pour $100 < N < 200$.
- Pour les individuels des tournois régionaux ou festivals, K' passe de 1 (minimum) à 3/2 (maximum) de façon linéaire entre 100 et 200 joueurs, donc $K' = 1/2 + N/200$ pour $100 < N < 200$.
- En triplète (paire comportant 3 joueurs !), chaque joueur reçoit un tiers des points de son équipe. Mais A(r) est l'attribution de chaque joueur de la triplète.
- Pour les championnats de ligue ou comité, K' passe de 2 (minimum) à 3 (maximum) de façon linéaire entre 50 et 100 triplètes, donc $K' = 1 + N/50$ pour $50 < N < 100$.

2.2 ATTRIBUTION DE PE DANS LES ÉPREUVES PAR QUATRE

2.2.1 EPREUVE NE COMPORTANT QUE DES POULES OU DES PATTONS

Le principe est exactement le même que celui des épreuves par paires, avec les mêmes formules. Dans une phase, un groupe (poule ou patton) équivaut à un tournoi par paires. Les dotations sont déterminées par le classement du groupe à l'issue du patton ou de l'intégralité des matches de la poule. Chaque joueur reçoit une dotation en points d'expert proportionnelle au nombre de donnes qu'il a jouées dans l'épreuve.

A (r) est l'attribution brute totale de l'équipe et non celle de chaque joueur et B (r) est le bonus total attribué à l'équipe et non celui attribué à chaque joueur. Les paramètres des formules sont donnés ci-dessous :

- a=1
- m=1/3
- K'
 - Pour les épreuves fédérales, les valeurs de K' sont données dans le tableau en annexe.
 - Pour les championnats de ligue ou comité, K' passe de 16 (minimum) à 24 (maximum), de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes, donc $K' = 8 + 8N/25$ pour $25 < N < 50$
 - Pour les festivals, K' passe de 12 (minimum) à 18 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes, donc $K' = 6 + 6N/25$ pour $25 < N < 50$
- Ci : coefficient de la phase i, définition identique aux épreuves par paires.

Pour les championnats de ligue, comité ou club et pour les festivals, l'attribution est multipliée par d/28, d étant le nombre moyen de donnes jouées par une équipe.

A noter qu'en Interclubs, les 5 divisions sont considérées comme des compétitions distinctes.

2.2.2 EPREUVES EN KO

Ce paragraphe concerne principalement la Coupe de France.

L'équipe A d'indice VA rencontre l'équipe B d'indice VB, indices calculés à partir des IV des participants au match. Pour cette rencontre à la phase i, la dotation en PE des 2 équipes est donnée par les formules :

Équipe A (vainqueur du match): $K_i * (2+Z) * VB$

Équipe B (perdant du match) : $K_i * (2-Z) * VA$

Formules dans lesquelles :

- i est la phase
- Z est l'écart moyen à la donne compensé par les différences d'indice de valeur, calculé pour un écart de W points IMP en D donnes. Z est ramené à 2 si le résultat est supérieur à 2 et à -2 s'il est inférieur à -2.

$$Z = \frac{W}{D} + \frac{VB - VA}{100}$$

- Ki est un coefficient lié au stade de l'épreuve, résultat de la formule ci-dessous dans laquelle p est le nombre de phases de l'épreuve au stade considéré et k un coefficient qui prend les valeurs suivantes :
 - Comité k=35
 - Zone k=45
 - Finale Nationale k=90

$$K_i = \frac{k}{p} \times (1,25)^{i-1}$$

Avec cette formule, toute équipe marque des points contre un équipe de même indice dès qu'elle ne perd pas plus de deux points IMP par donne.

Les dotations sont calculées immédiatement à l'issue de la rencontre, chaque joueur recevant une dotation proportionnelle au nombre de donnes jouées. Les dotations des matches de repêchage et des matches de consolante (en finale de zone et finale nationale) sont divisées par 3.

Les attributions des épreuves en K.O. autres que la Coupe de France sont calculées selon les mêmes principes, la valeur de k étant fixée par la FFB selon la nature de l'épreuve (en général k = 12).

2.3 ATTRIBUTION DE PE DANS LES TOURNOIS DE RÉGULARITÉ ET LES SIMULTANÉS

2.3.1 TOURNOI PAR PAIRES À CLASSEMENT PAR LIGNE

À côté de l'**attribution brute A(r)**, toutes les paires réalisant une performance obtiennent un **bonus B(r)**.

La dotation A(r) d'un joueur de rang r est calculée selon la formule habituelle :

$$A(r) = K1 \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Paramètre		Valeur
K1	Paramètre lié au type de tournoi	Voir calcul ci-dessous.
N	Nombre de tables du tournoi	
r	Rang final de la paire dans sa ligne	
r°	Rang théorique de la paire dans sa ligne	
a	Nombre de paires dotées	a=3/2 dans les tournois de régularité
m	Paramètre de compensation	N > 75 tables : m=1/2 - 1/60 x ln (N/4) N <= 75 tables : m=1/2

K1 est calculé de façon que la somme des attributions brutes de la ligne soit égale à $c1 \times B \times \sqrt{(V)} \times N$.
Les coefficients c1, c2 et B sont donnés dans le tableau ci-dessous en fonction du type de tournoi.

Type de tournoi	c1	c2	B=b1=b2	V0
Présentiel	0,7	0,47	17,5	40
En ligne avec Vidéo	0,6	0,40	15	40
En ligne sans Vidéo	0,5	0,33	15	40
En ligne avec Robots	0,4	0,27	15	40

De plus les règles suivantes sont applicables :

1. Les attributions brutes sont les mêmes dans les 2 lignes.
2. Au-dessus de 25 tables :
 - a. Entre 25 et 75 tables on applique le coefficient (N + 75) / 100
 - b. Au-dessus de 75 tables on applique le coefficient 1,5
3. Il faut en outre tenir compte du nombre de donnes en multipliant par le coefficient d/24 :
d = inf (d,24).

En ce qui concerne les bonus, le traitement est fait pour chaque ligne et chaque paire est susceptible de recevoir un bonus donné par la formule :

$$B(r) = K2 \times 0.5 \times \left(\frac{r^\circ \times 0,95 + N \times 0,05 - r}{r + N \times 0,5} \right)$$

K2 est calculé de façon que la somme des attributions brutes de la ligne soit égale à $c2 \times B \times \sqrt{(V)} \times N$, sachant que la somme des bonus du tournoi est égale aux deux tiers de la somme des attributions brutes.

2.3.2 TOURNOI EN SIMULTANÉ

Le calcul des PE est effectué par la FFB. Les PE sont attribués selon un classement par ligne. Exceptionnellement la FFB peut doter le tournoi selon un classement unique.

Pour les simultanés de l'après-midi et du soir, le nombre de donnes jouées dans chaque centre ne peut pas être inférieur à 24 (par exemple 12 positions de 2 donnes).

Le total des attributions brutes est égal à $B \times V \times N$, formule dans laquelle :

- Le produit BV est fonction du type de simultané selon le tableau suivant :

	Matin	Après-midi	Soir
Simultanés fédéraux et privés d'au moins 100 tables	200	160	200
Simultanés des comités d'au moins 100 tables		210	260
Simultanés National, Européen, Mondial		310	360

- Le paramètre c1 est fixé à 1.
- N est le nombre de tables.

La somme des bonus du tournoi est égale à 10% du total des attributions brutes du tournoi donc à $B \times V \times N / 5$, N étant le nombre de tables.

Pour les simultanés de moins de 100 tables, les attributions sont inférieures et le calcul est effectué par la FFB.

2.3.3 TOURNOI INDIVIDUEL

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

K est calculé de façon que la somme des attributions soit égale à $(4 \times B \times \sqrt{V \times N})/3$.

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE.

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par $d/24$, d étant le nombre de donnes jouées.

2.3.4 TOURNOI PAR ÉQUIPES DE 4 EN PATTON

La dotation de chaque joueur est calculée selon la formule habituelle :

Dotation pour le **rang r** :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Formule dans laquelle :

- N est le nombre de tables
- r est le rang obtenu par l'équipe
- a définit le nombre d'équipes pouvant être dotées de PE : $a = 3/2$
- L'exposant m est égal à $1/2$

K est calculé de façon que la somme des attributions soit égale à $c1 \times B \times \sqrt{V} \times N$

Formule dans laquelle (jusqu'à 25 tables) :

- B = b2
- V = sup (V0 , indice réel du tournoi)
- c1=2
- N = nombre de tables
-

Il n'y a pas d'attribution de bonus PE pour les matchs/4 organisés dans le cadre des tournois de régularité.

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par $d/24$, d étant le nombre de donnes jouées.

2.3.5 MATCH PAR 4 ISOLÉ

On utilise le tableau ci-dessous donnant directement le nombre de points d'expert pour chaque joueur de chaque équipe suivant l'écart en points IMP corrigé par le handicap le cas échéant.

Pour chaque rencontre en 24 donnes :

PE Match isolé en 24 donnes pour chaque joueur		
IMP	Présentiel	En ligne avec Vidéo
0/2	70-70	60-60
3/6	77-63	66-54
7/10	84-56	72-48
11/15	91-49	78-42
16/21	98-42	84-36
22/27	105-35	90-30
28/34	112-28	96-24
35/43	119-21	102-18
44/53	126-14	108-12
54/65	133-7	114-6
66+	140-0	120-0

Si le nombre de donnes d est différent de 24, il faut multiplier les attributions du tableau par le rapport $d/24$.

Si le match se joue avec handicap, le résultat final en IMP est corrigé par l'écart de handicap égal à (Nombre de donnes x Écart d'indice entre les deux équipes) /100 et le nombre de PE de chaque joueur est alors en lecture directe dans le tableau précédent. Ce handicap est arrondi à l'entier le plus voisin et, en cas de résultat à 0,5 juste, à l'entier inférieur.

3 LE SYSTÈME DE POINTS DE PERFORMANCE

3.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE CALCUL

Chaque attribution de PP (attribution brute, bonus, ou malus) est arrondie à l'entier le plus proche.

En cas d'ex aequo, on attribue la moyenne des points de performance normalement distribués pour les diverses places occupées par les équipes ex aequo.

Tout joueur ayant disputé au moins la moitié des donnes obtient l'attribution maximale et les joueurs ayant disputé moins de 50 % des donnes ont une dotation en PP proportionnelle au nombre de donnes jouées.

Ainsi, par exemple :

- un joueur ayant disputé 40 % des donnes obtient 80 % de l'attribution maximale de son équipe,
- un joueur ayant disputé 25 % des donnes obtient 50 % de l'attribution maximale.

3.2 ATTRIBUTION BRUTE

La dotation de chaque joueur est calculée par une formule identique pour les épreuves par paires et par 4 :

$$P(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Paramètre		Valeur
K	Paramètre lié à la compétition	V^2/K' ou $P(1)/N^m$
N	Nombre de paires/équipes du stade	Comité : Nombre de paires/équipes inscrites dans le comité. Ligue : total des paires/équipes inscrites dans tous les comités de la ligue. National : nombre de paires/équipes participantes au stade national.
r	Rang final de la paire	
r°	Rang théorique de la paire	
a(PP)	Nombre de paires dotées avant le stade national	Voir tableau en Annexe. Les paires sont dotées jusqu'à la partie entière du rang $(N/a)+1$.
b(PP)	Nombre de paires dotées au stade national	Voir tableau en Annexe. Les paires sont dotées jusqu'à la partie entière du rang $b \times (N+1)$ si a le permet.
m	Paramètre de compensation	$m=1/2 - \ln(N/4)/60$

Calcul du paramètre K

- Pour les finales de comité et de ligue,

$$K = \frac{V^2}{K'}$$

Formule dans laquelle le paramètre K' est fonction de la compétition selon les tableaux en Annexe et V est l'indice moyen du stade considéré, qui est la moitié de l'IV moyen des paires.

- Pour les finales nationales et les divisions nationales,

$$K = \frac{P(1)}{N^m}$$

Formule dans laquelle $P(1)$ est la dotation du premier, dont les valeurs sont données dans les tableaux en Annexe.

3.3 ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

3.3.1 FINALES DE ZONE DE LA COUPE DE FRANCE

P(1) = 100 (donc **85** pour les 2 équipes qualifiées) et a = 1

Pour les matches de consolante (en finale de zone et finale nationale) :

KO : gagnant = 20 PP, perdant = 10 PP

GANNA : 1er = 20 PP, 2ème = 15 PP, 3ème = 10 PP

Pas de dotation pour les équipes éliminées au premier tour qui n'ont pas participé à la consolante.

3.3.2 FINALES DE LIGUE DIRECTES

Dans le cas particulier où le stade comité n'est joué dans aucun des comités qui composent la ligue, les paramètres sont modifiés pour cette finale de ligue directe :

I. Points d'expert : a ligue = a comité

$$K' \text{ ligue} = K' \text{ comité}$$

II. Points de performance : a ligue = a comité

$$K' \text{ ligue} = 2/3 K' \text{ comité}$$

3.3.3 ATTRIBUTIONS FORFAITAIRES

- Paires remplaçantes de la DN2/2 directement qualifiées pour la FN de la DN3/2: 30 PP (art. 169 du RNC)
- Paires remplaçantes de la DNM1/2 directement qualifiées pour la finale nationale Mixte/DNM2/2: 20 PP (art. 182 du RNC).
- Paires remplaçantes de la DN3/2 directement qualifiées pour la finale de ligue Open/2 Excellence: 15 PP (art. 176 du RNC).
- Paires remplaçantes de la DNM2/2 directement qualifiées pour la finale de ligue Mixte/2 Excellence: 10 PP
- Mixte Excellence par 4 : Champions de France dispensés du stade de Comité (art. 40 du RNC) : 25 PP.
- Interclubs Div 1 : Champions de France directement qualifiés pour la Finale nationale : 90 PP.
- Pour la saison en cours et de manière exceptionnelle, compte tenu de la date des championnats du Monde (mars 2022), les équipes dispensées du stade comité se voient attribuer les dotations suivantes :
 - o Interclubs Div.1 : 30 PP / joueur
 - o Mixte/4 Excellence : 25 PP / joueur

3.3.4 EPREUVES DE SÉLECTION ET INTERNATIONALES

Pour les épreuves de sélection et les épreuves internationales, les attributions sont précisées en Annexe.

3.3.5 GRANDS TOURNOIS RÉGIONAUX ET FESTIVALS

- **Grands tournois régionaux**

- o Epreuves par paires

$$K = (N - 72) \times (d - 32) \times (V - 35) / (66 \times N \times \sqrt{d})$$

$$a = 100/3$$

d = nombre de donnes

$$m = 1/2 - \ln(N/4)/60$$

N = nombre de paires

- Epreuves par quatre

$$K = (N - 30) \times (d - 32) \times (V - 35) / (33 \times N \times \sqrt{d})$$

$$a = 100/6$$

d = nombre de donnes

$$m = 1/2 - \ln(N/4)/60$$

N = nombre d'équipes

- Festivals du « Challenge des Festivals »

Épreuve	Classement	Dotation	Coefficient	Attributions
Open	Gagnant de l'Open	20 PP	Coefficient multiplicateur : 1,25 pour 3 séances 1,50 pour 4 séances	Jusqu'au 20 ^{ème}
	1 ^{ère} paire 1 ^{ère} série Mineure	12 PP		Jusqu'au 12 ^{ème}
	1 ^{ère} paire 2 ^{ème} série	10 PP		Jusqu'au 10 ^{ème}
Mixte	Gagnant du Mixte	10 PP*	Coefficient minoré : 0,75 pour 2 séances	Jusqu'au 10 ^{ème}
	1 ^{ère} paire 1 ^{ère} série Mineure	6 PP*		Jusqu'au 6 ^{ème}
	1 ^{ère} paire 2 ^{ème} série	5 PP*		Jusqu'au 5 ^{ème}
IMP	Gagnant de l'IMP	10 PP*	Coefficient minoré : 0,75 pour 2 séances	Jusqu'au 10 ^{ème}
	1 ^{ère} paire 1 ^{ère} série Mineure	6 PP*		Jusqu'au 6 ^{ème}
	1 ^{ère} paire 2 ^{ème} série	5 PP*		Jusqu'au 5 ^{ème}
Patton	Gagnant du Patton	20 PP	Pour 50 équipes	Jusqu'au 5 ^{ème}
	Gagnant du Patton	30 PP	Pour 75 équipes	Jusqu'au 10 ^{ème}
	Équipe sans 1 ^{ère} série	10 PP		Jusqu'au 2 ^{ème}

3.4 BONUS / MALUS DE PP

3.4.1 EPREUVES CONCERNÉES PAR LES BONUS/MALUS

Dans les compétitions listées ci-dessous, les équipes/paires qui réalisent une performance supérieure à celle de leur rang théorique, se voient attribuer des bonus, en plus de la dotation brute en points de performance :

- Compétitions par quatre : Divisions Nationales (Open et Dame), Interclubs divisions 1, 2 et 3, Coupe de France, Open et Mixte (Excellence et Honneur), Junior ;
- Compétitions par paires : Divisions nationales, Entraînement National 1 et 2, Open et Mixte (Excellence et Honneur),.

De la même manière, les équipes/paires qui réalisent une contre-performance sont pénalisées par un malus, à l'exception des compétitions Honneur, de l'Interclubs D3 et des matchs en KO de la Coupe de France.

En ce qui concerne les épreuves de Sélection, il n'y a ni bonus ni malus de PP.

3.4.2 PRINCIPES DE CALCUL

Les bonus et malus sont attribués à chaque stade des épreuves concernées.

Tous les malus inférieurs à 5 PP après arrondi sont annulés.

Tous les bonus et malus sont cumulés (pour tous les stades d'une même épreuve et pour toutes les épreuves), même si les malus de la saison l'emportent sur les bonus.

3.4.3 CALCUL DES BONUS EN COUPE DE FRANCE

À chaque match (hormis en repêchage), chaque participant au match reçoit un bonus en PP si son équipe A gagne ou perd seulement aux points totaux contre une équipe B d'indice supérieur au sien et à 250 :

$B(A) = (VB - VA)/8$, VA et VB étant les indices des équipes calculés sur les participants au match.

Maximum : 20 PP. Il n'y a pas de malus en PP pour les rencontres en K.O.

3.4.4 CALCUL DES BONUS ET MALUS DANS LES AUTRES ÉPREUVES

Il y a bonus lorsque r est inférieur à $0,75 \times r^{\circ} + N/20$. Chaque joueur reçoit alors le bonus suivant :

$$B(r) = C \times \frac{0,75 r^{\circ} + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}}$$

Il y a malus lorsque r est supérieur à $r^{\circ} + N/20$. Chaque joueur subit alors un malus égal à :

$$M(r) = C \times \frac{r - r^{\circ} - \frac{N}{20}}{r^{\circ} + \frac{N}{5}}$$

Paramètre	Définition	Valeur			
N	Nombre de paires/équipes du stade				
r	Rang final de la paire/équipe				
r°	Rang théorique de la paire/équipe				
C	Coefficient lié au stade des compétitions.	Epreuves	Comité	Ligue	National
		Divisions Nationales			K/7
		DN3/2, DNM2/2, DN4/4		K/7	K/4
		Toutes FN et Ent.Nat.1&2			K/4
		Excellence (Open et Mixte), Interclubs D1	K/2	K/3	K/4
		Honneur (Open et Mixte), Interclubs D2	K/2	K/2	K/4
K	Défini dans la formule d'attribution	V^2/K' ou $P(1)/N^m$			

4 AUTRES ATTRIBUTIONS DE POINTS DE PERFORMANCE ET POINTS D'EXPERT

4.1 EPREUVES DES COMITÉS

Chaque comité reçoit chaque saison une dotation complémentaire en points d'expert et en points de performance pour attribution dans les compétitions qu'il organise. Chaque comité les répartit par points entiers selon un règlement public qui précise les épreuves de comité dotées. Seules ces épreuves peuvent générer des dotations, en particulier les épreuves fédérales déjà dotées de PP ne peuvent pas être concernées par cette distribution. Les comités peuvent se grouper pour gérer tout ou partie de ces PP. L'attribution est limitée à 30 PP par joueur et par saison.

Le nombre de PE attribués à un Comité est égal à 50 fois le nombre de licenciés du comité à la fin de la saison précédente.

Le nombre de PP attribués à un Comité est fonction du nombre de joueurs licenciés dans le Comité classés en 1^{ère} série et en 2^{ème} série Promotion lors de la saison précédente sur la base des équivalences suivantes :

Classement	PP
1 ^{ère} série nationale	18
1 ^{ère} série nationale HQ	6
1 ^{ère} série pique	11
1 ^{ère} série pique HQ	3
1 ^{ère} série cœur	7
1 ^{ère} série cœur HQ	2
1 ^{ère} série carreau	5
1 ^{ère} série carreau HQ	1
1 ^{ère} série trèfle	3
1 ^{ère} série trèfle HQ	1
2 ^{ème} série Promotion	1

4.2 CHALLENGE DE COMITÉ

Chaque Comité peut organiser un challenge basé sur les résultats de certaines de ses épreuves régionales.

Son règlement doit être public et communiqué à la commission de classement. En plus de la dotation normale de chaque épreuve, le Comité peut attribuer, au titre de ce challenge, des points d'expert et des points de performance (puisés dans les PP et PE attribués chaque saison au Comité).

Les épreuves organisées en ligne par les comités ne peuvent être dotées en PP comité qu'à condition qu'elles soient organisées en au moins 60 donnes. Si la dotation se fait dans le cadre d'un challenge, les joueurs dotés doivent avoir joué au moins 60 donnes.

4.3 BONUS EN PE ISSUS DES GAINS EN PP

Chaque joueur de 2^{ème} à 4^{ème} série reçoit un bonus en PE proportionnel aux attributions de PP obtenues pour la saison dans les épreuves fédérales égal à :

$$900 - 14 \times IV \text{ par PP gagné, IV étant l'indice du joueur}$$

(Ne sont pas pris en compte les PP des comités et les attributions forfaitaires)

4.4 CBOME PP POUR PE

Les joueurs licenciés dans les clubs des districts du CBOME bénéficient d'une attribution de PP en fonction des PE qu'ils ont gagnés lors des épreuves fédérales organisées dans les districts du CBOME à l'exception des Interdistricts et des sélections.

La dotation est de 1 PP par tranche entière de 1500 PE gagnés.

4.5 AUTRES ÉPREUVES

La Commission de classement peut attribuer des points de performance pour des performances autres que celles prévues dans les paragraphes précédents.

ANNEXE 1 : POINTS D'EXPERT – VALEURS DES PARAMÈTRE K' ET A

Dans tous les tableaux figurant dans les annexes, les valeurs entre crochets indiquent que le stade n'existe pas pour cette saison. Surlignées en gris, les dotations augmentées du fait de la suppression de stades.

PE / ÉPREUVES PAR PAIRES / K' / a		Comité		Ligue	Finale Nationale	
		K'	a	a	K'	a
OPEN	DN3	50		1	60	6/5
	EXCELLENCE	28	10/7	6/5	[50]	[6/5]
	HONNEUR	20	10/8	6/5	50	6/5
	PROMOTION	20	10/9	1	50	1
MIXTE	DN2	50		1	60	6/5
	EXCELLENCE	28	10/7	6/5	[50]	[6/5]
	HONNEUR	20	10/8	6/5	50	6/5
	PROMOTION	20	10/9	[1]	50	1
DAME	EXCELLENCE	18	10/7	6/5	36	6/5
	HONNEUR	14	10/8	6/5	36	6/5
	PROMOTION	14	10/9	1	36	1
SENIOR OPEN	EXCELLENCE	20	10/7	[6/5]	36	6/5
	HONNEUR	17	10/8	[6/5]	36	6/5
	PROMOTION	14	10/9	[1]	36	[1]
SENIOR MIXTE	EXCELLENCE	20	10/7	[6/5]	36	6/5
	HONNEUR	17	10/8	[6/5]	36	6/5
	PROMOTION	14	10/9	[1]	36	[1]
ESPERANCE		15	1		20	1
JUNIOR					35	1
UNIVERSITAIRE					35	1
CADET 1					15	1
CADET 2					20	1
SCOLAIRE 1					5	1
SCOLAIRE 2					10	1

PE / ÉPREUVES PAR QUATRE /PARAMÈTRE K'		Comité	Finale Nationale
OPEN	DN4	400	450
	EXCELLENCE	300	400
	HONNEUR	200	400
	PROMOTION	240	[400]
MIXTE	EXCELLENCE	300	450
	HONNEUR	200	400
	PROMOTION	240	[400]
DAME	EXCELLENCE	200	270
	HONNEUR	130	270
	PROMOTION	160	[270]
SENIOR OPEN	EXCELLENCE	200	270
	HONNEUR	130	270
	PROMOTION	160	[270]
SENIOR MIXTE	EXCELLENCE	200	270
	HONNEUR	130	270
	PROMOTION	160	[270]
ESPERANCE		200	400
JUNIOR			400
UNIVERSITAIRE			400
TROPHÉE de France		130	200
INTERCLUB division 1		325	450
INTERCLUB division 2		325	500
INTERCLUB division 3		260	450
INTERCLUB division 4		260	450
INTERCLUB division 5		260	450
CADET			120
SCOLAIRE niveau 1			3
SCOLAIRE niveau 2			5
DIVISION NATIONALE PAR PAIRES	DN1 OPEN		150
	DN2 OPEN		100
	DN3 OPEN	50	60
	DN MIXTE		100
	DN2 MIXTE	50	60
DIVISION NATIONALE PAR QUATRE OPEN	DN1		1600
	DN2		1200
	DN3		800
DIVISION NATIONALE PAR QUATRE DAME	DN1		600
	DN2		[450]
ENTRAINEMENT NATIONAL	1		20
	2		20

ANNEXE 2 : POINTS DE PERFORMANCE

Epreuves par paires		Comité		Finale de Ligue		Finale nationale		
		a	K'	a	K'	a	b	P(1)
Open	DN3			0.6	225	0.75	5/6	125
	Excellence	3/2	1300	3	1300	[1	5/6	75]
	Honneur	10	1300	15	1600	3/2	1/2	50
	Promotion	20	900			2	1/3	25
Mixte	DN2			0.53	250	0.75	5/6	110
	Excellence	3/2	1500	3	1500	[1	5/6	66]
	Honneur	10	1400	15	1800	3/2	½	44
	Promotion	20	900			2	1/3	22
Dame	Excellence	6	1100	6	2200	1	3/4	60
	Honneur	10	2100	12	2800	3/2	1/2	20
	Promotion	20	2100					
Senior Open	Excellence	3/2	1100	[4]	[1850]	1	¼	60
	Honneur	5	1900	[15]	[3800]	3/2	½	20
	Promotion	20	2400			2	1/3	10
Senior Mixte	Excellence	3/2	1250	[4]	[2200]	1	¼	50
	Honneur	5	1800	[15]	[3500]	3/2	½	20
	Promotion	20	2400					
Espérance					40		10	
Junior					2	1/3	30	
Universitaire					2	1/3	30	
Cadet					4		10	
Ent. Nat. 1					2		50	
Ent. Nat. 2					2		75	

Epreuves par quatre		Comité		Finale de Ligue		Finale nationale		
		a	K'	a	K'	a	b	P(1)
	DN4			0.34	300	0.51	5/6	125
Open	Excellence	3/2	950	3	1200	1	5/6	75
	Honneur	10	1000	12	1200	1	3/4	50
	Promotion	10	550	[24]	[800]	[1	2/3	25]
Mixte	Excellence	3/2	650	3	900	1	5/6	125
	Honneur	10	1000	12	1400	1	3/4	42
	Promotion	10	500	[24	750	1	2/3	21]
Dame	Excellence	3/2	1100	2*	1650*	1	5/6	40
	Honneur	10	1800	10	2300	1	3/4	17
	Promotion	10	1000	[20	1500	1	2/3	8]
Senior Open	Excellence	3/2	1250	3	1650	1	5/6	50
	Honneur	10	2300	12	3500	1	3/4	17
	Promotion	10	1500	[24	2200	1	2/3	8]
Senior Mixte	Excellence	3/2	1350	3	1900	1	5/6	42
	Honneur	10	2500	12	3600	1	3/4	14
	Promotion	10	1500	[24	2200	1	2/3	7]
Interclubs	Division 1	1	350	2	400	1	5/6	220
	Division 2	3/2	675	3	800	1	5/6	90
	Division 3	6	750	12	1000	1	3/4	60
	Division 4	12	1000	24	1300	1	2/3	30
	Division 5					3/2	1/2	2020
Coupe de France		6	450			1	1	200
Espérance						3/2	½	15
Junior						1	2/3	30
Universitaire						1	2/3	30
Cadet						4		10

* Pour les FL directes Dame/4 Excellence a=3/2 et K'PP=733

ANNEXE 3 : DIVISIONS NATIONALES

DN par paires		a(PP)	m(PP)	P(1)
DN/2	DN1 OPEN	0.66	0.287	500
	DN2 OPEN	0.66	0.287	325
	DN MIXTE	0.66	0.287	275
	DN3 OPEN LIGUE	0.60	0.311	
	DN3 OPEN FN	0.75	0.430	125
	DN2 MIXTE LIGUE	0.53	0.342	
	DN2 MIXTE FN	0.75	0.430	110

DN par quatre		a(PP)	m(PP)	P(1)
DNO/4 OPEN	DN1	0.34	0.484	850
	DN2	0.40	0.428	500
	DN3	0.47	0.376	300
	DN4 LIGUE	0.34	0.484	
	DN4 FN	0.51	0.456	100
DND/4 DAME	DND	0.34	0.484	200

ANNEXE 4 : EPREUVES INTERNATIONALES PAR ÉQUIPES NATIONALES

Lorsque l'épreuve comporte plusieurs phases, la dotation d'un joueur ayant joué au moins la moitié des donnes dans chaque phase est 100% de la dotation prévue.

Lorsqu'un joueur a joué moins de la moitié des donnes dans certaines phases, son cas est étudié par la Commission de Classement en collaboration avec le Comité de Sélection.

Epreuve	Paramètres	Open	Dames	Senior	Mixte
Olympiades par 4	P(1)	1200	400	400	400
	a	2	2	2	2
Championnats du Monde par 4	P(1)	1350	450	450	450
	a	2	2	2	2
Championnats d'Europe par 4	P(1)	900	300	300	300
	a	2	2	2	2
Championnats des « Petits Pays » (Monaco, Lux.)	P(1)	50			
	a	2			

Compétitions Internationales par quatre se disputant par équipes nationales :

Ne peuvent être dotés que les membres des équipes de France, des équipes présentées par le CBOME (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Polynésie ...) ou par Luxembourg et Monaco. Pour ces deux pays, pour tenir compte de l'existence d'une convention spécifique, la dotation sera limitée à 50% de l'attribution prévue par le barème.

Aucune dotation pour les joueurs licenciés en France mais représentant une autre nation.

ANNEXE 5 : CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX JEUNES

Epreuve	Paramètres	U26	U21	WU26	U16
Olympiades par 4 (Jeunes)	P(1)	300	125	100	75
	a	3/2	3/2	3/2	3/2
Championnats du Monde par 4 (Jeunes)	P(1)	360	150	120	90
	a	3/2	3/2	3/2	3/2
Championnats d'Europe par 4 (Jeunes)	P(1)	240	100	80	0
	a	3/2	3/2	3/2	3/2
Channel Trophy	P(1)	40	40	40	
	a	4/3	4/3	4/3	
Championnat Universitaire Monde	P(1)	150			
	a	3/2			
Championnat Universitaire Europe	P(1)	100			
	a	3/2			

Epreuve	Paramètres	U26	U21	WU26	Mixte
Championnats du Monde par paires (Jeunes)	P(1)	225	90	75	50
	a	2	2	2	2
Championnats d'Europe par paires (Jeunes)	P(1)	150	60	50	40
	a	2	2	2	2

Chaque PP donne droit à 150 PE.

Les dotations des Championnats du Monde ou d'Europe Jeunes ouverts à tous sont les 2/3 des attributions précédentes établies pour des championnats « fermés ».

ANNEXE 6 : DOTATION EN PP DES COMPÉTITIONS TRANSNATIONALES

PRINCIPES

1. Ne donnent lieu à attribution de PP que les compétitions définies par la FFB au début de chaque saison.
2. Dans les épreuves Open ne donnent lieu à attribution de PP que la finale (par paires) ou le tableau final (par quatre).
3. Dans les épreuves catégorielles (Dame, Senior) et Mixte ne donnent lieu à attribution de PP que les médailles, avec une dotation complémentaire fixe pour la participation à la finale (par paires) ou au tableau final (par quatre)
4. Dans les épreuves Open la dotation générale est établie à partir de la formule définissant la dotation en PP des festivals :

$$K = \frac{(N - n) \times (d - 32) \times (V - 35)}{b \times N \times \sqrt{d}}$$

Paramètre		Valeur
N	Nombre de paires/équipes de la compétition	
d	Nombre totale de donnes disputées	
V	Indice moyen	Cf tableau ci-dessous
b	Coefficient de l'épreuve	Cf tableau ci-dessous
n	Coefficient du type d'épreuve	72 pour le Paire Open et le Paire Mixte 36 pour le Paire Dame et le Paire Senior 30 pour le Quatre Open et le Quatre Mixte 15 pour le Quatre Dame et le Quatre Senior

La dotation pour le rang r est donnée par la formule

$$P(r) = K \times \left(\frac{N + a}{r} - a \right)^m$$

Paramètre		Valeur
r	Rang final de la paire	
a	Nombre de paires dotées	Voir tableau ci-dessous.
m	Paramètre de compensation	$m=1/2 - \ln(N/4)/60$

5. Dans les épreuves Open, les paires ou équipes médaillées ont une dotation complémentaire établie selon l'importance de l'épreuve.

BARÈMES

ÉPREUVES MONDIALES DÉFINIES PAR LA FFB AU DÉBUT DE LA SAISON

	a	b	V	Forfait qualification	Forfait médaille (compléments)
Paires Open	6	12	84	20	200 - 133 - 100
Dame				10	100 - 66 - 50
Mixte				5	66 - 44 - 33
Senior				5	66 - 44 - 33
Quatre Open	4	12	84	20	150 - 100 - 75
Dame				10	75 - 50 - 37
Mixte				10	50 - 33 - 25
Senior				10	50 - 33 - 25

ÉPREUVES EUROPÉENNES DÉFINIES PAR LA FFB AU DÉBUT DE LA SAISON

	a	b	V	Forfait qualification	Forfait médaille (compléments)
Paires Open	8	18	84	16	150 - 100 - 75
Dame				8	75 - 50 - 37
Mixte				4	50 - 33 - 25
Senior				4	50 - 33 - 25
Quatre Open	6	18	84	16	120 - 80 - 60
Dame				8	60 - 40 - 30
Mixte				8	40 - 27 - 20
Senior				8	40 - 27 - 20

ÉPREUVES EUROPÉENNES OU MONDIALES ANNEXES DÉFINIES PAR LA FFB AU DÉBUT DE LA SAISON

	a	b	V	Forfait qualification	Forfait médaille (compléments)
Paires Open	8	24	84	10	100 - 66 - 50
Dame				6	50 - 33 - 25
Mixte				4	33 - 22 - 16
Senior				4	33 - 22 - 16
Quatre Open	8	24	84	10	75 - 50 - 37
Dame				6	37 - 25 - 18
Mixte				6	25 - 16 - 12
Senior				6	25 - 16 - 12

- Channel Trophy – Utrecht - décembre 2021
- 45th World 2021 Bridge Team Championships - Salsomaggiore – 27 mars au 9 avril 2022
- 55 th European National Teams and Pairs Championship Funchal, Madeira juin 2022

ANNEXE 8 : ÉPREUVES SPÉCIFIQUES AU CBOME

ÉPREUVES PROPRES AU CBOME

Épreuve	P(1)	a(PE)	K'(PE)	a(PP)	K'(PP)	b(PP)	C(bonus/malus PP)
Championnats CBOME Open/2	60	5/4	30	2			1/3
Championnats CBOME Mixte/2	30	5/4	20	2			1/3
Championnats CBOME Open/4	75	1	200	1		5/6	1/3
Interdistrict Open/2		5/4	30	2	600		1/4
Interdistrict Mixte/2		5/4	20	3	1200		1/4
Interdistrict Open/4		1	150	3/2	350		1/4
Sélection Open/2*		1	80	2	Sup(40.000/D ;160)		1/4
Sélection Dame/2*		1	60	2	Sup(120.000/D ;480)		1/4
Sélection Senior/2*		10/7	40	3	Sup(120.000/D ;480)		1/4

- D est le nombre de donnes jouées.
- L'exposant « m » est donné par la formule $m = 1/2 - 1/60 \times \ln(N/4)$, sauf pour le calcul des PE des épreuves par 4 pour lesquelles il est fixé à 1/3.
- Ne peuvent être considérées comme épreuves de sélection que les épreuves d'indice au moins égal à 50 et réunissant au moins 8 paires disputant au moins 180 donnes.

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES WBF

- Olympiades et Championnats du Monde

Ces compétitions sont dotées selon le même barème que celui appliqué aux équipes nationales représentant la France.

- Autres compétitions organisées par la WBF

Il s'agit des compétitions de zone (« zonal ») :

- Afrique : Réunion.
- Caraïbes & Amérique Centrale : Guadeloupe, Guyane et Martinique.
- Pacifique Sud : Nouvelle Calédonie et Polynésie Française.

Les dotations en PP et PE se font en utilisant les paramètres ci-dessous.

Paramètres PP	P(1)	a
Open National Teams	150	2
Ladies Teams	75	2
Open Teams	60 / [150*]	2
Swiss Teams	20	2
Open Pairs	75 / [100**]	4
Mixed Pairs	40	4

Notes:

(*) En année Olympique, la compétition CAC est ouverte à tous les joueurs extérieurs. Il n'y a pas de National Teams et le P(1) de l'Open Teams est porté à 150 (en limitant à 16 le nombre N d'équipes pour le calcul des PP des 8 premières équipes).

(**) En année qualificative pour la Bermuda Bowl, P(1) est porté à 100.

Il n'y a ni malus ni bonus pour les PP.

Chaque PP gagné donne droit à attribution de 150PE.

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES PARTICULIÈRES

Les compétitions concernées sont :

- Réunion, Ile Maurice, Madagascar.
- Inter Caraïbes.
- 3 Guyanes.
- OECS.
- etc.

Les dotations en PP et PE se font en utilisant les paramètres ci-dessous.

Épreuve	a(PE)	K'(PE)	a(PP)	K'(pp)
Open/2	3/2	30	4	500
Dames/2	3/2	20	4	1000
Mixte/2	3/2	20	4	1500
Open/4	1	150	2	200
Dames/4	1	75	2	400
Mixte/4	1	85	3/2	350

L'exposant « m » est donné par la formule $m = 1/2 - 1/60 \times \ln(N/4)$, sauf pour le calcul des PE des épreuves par 4 pour lesquelles il est fixé à 1/3.